

Commune de LA TOUR DU CRIEU

Compte rendu du conseil municipal du 27 janvier 2015 à 18h30

ORDRE DU JOUR

- 1 - Renforcement de l'alimentation électrique du secteur de « La Carole ».
- 2 - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2015
- 3 - Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Action Locale (FDAL) 2015.
- 4 – Versement d'un acompte à l'association rugby XV sur la subvention 2015.
- 5 - Modification du règlement du cimetière.

Point supplémentaire porté à l'ordre du jour du conseil municipal :

- 6 – Autorisation de dépôt d'un permis de construire pour la construction d'une cantine scolaire.

L'an deux mille quinze et le vingt-sept janvier à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COMBRES Jean Claude, Maire.

Présents : ALESINA Régis, BAYARD Sophie, BERTRAND Anne-Marie, BORDES Monique, CATHALA Annie, CAZALBOU Henri, CLAMER Chantal, COMBRES Jean Claude, DELAMARRE Françoise, DUESO Alain, FONTA MONTIEL Nathalie, GOUZY Henri, HERZOG Virginie, MEUNIER Arlette, PAUL Jean-Michel, PRIETO Gérard, QUEROL Joseph, RAMIREZ Jacques, SANCHEZ André, Laetitia SERVANT.

Procurations : ZUCCHETTI Louissette à Monique BORDES, PINTUREAU Serge à RAMIREZ Jacques.

Absent : DE BON Stéphane.

Secrétaire de séance : BORDES Monique.

Monsieur le maire ouvre la séance et désigne, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, Madame Monique BORDES secrétaire de séance. Il demande aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2014.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Il aborde ensuite le 1^{er} point à l'ordre du jour :

1 - Renforcement de l'alimentation électrique du secteur de « La Carole » :

Monsieur le maire expose au conseil municipal le projet de renforcement Haute Tension A et Basse Tension du poste P25 du secteur de La Carole. Ce renforcement est nécessaire à l'amélioration de la desserte actuelle dégradée par le raccordement de nouveaux pavillons. Il permettra en outre de poursuivre l'urbanisation du secteur.

Le coût des travaux est estimé à 78 700 € TTC. Ces travaux feront l'objet d'une proposition d'inscription sur un futur programme d'électrification rurale. Dans le cadre de ce programme, le SDCEA allège en totalité la part financière revenant à la commune.

Monsieur le Maire entendu, le conseil municipal,

DEMANDE l'inscription des travaux de renforcement Haute Tension A et Basse Tension du poste P 25 du secteur de La Carole sur un futur programme d'électrification rurale.

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document permettant l'aboutissement du projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2 - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la création d'une cantine scolaire.

En application du Code général des collectivités locales (articles L 2334-32 à L 2334-39, R 2334-19 à R 2334-35) et pour faire suite à la réunion de la commission départementale d'élus du 22 décembre 2011, la commune de La Tour du Crieu est éligible à la DETR 2015 pour la réalisation d'une cantine scolaire.

Pour cette catégorie d'opération, le taux de subvention peut s'élever de 40% à 50 % du montant H.T. des travaux avec un plafond de subvention limité à 150 000 €

Le plan de financement serait établi tel qu'il suit :

DEPENSE :

Montant des travaux H.T.:	400 000 €
Honoraires maîtrise d'œuvre H.T. :	34 000 €
Honoraires H.T. (contrôle technique, mission SPS) :	6 930 €

440 930 €

RECETTE :

Subvention DETR 2015 (50%) :	150 000 € (plafonné)
Autofinancement :	290 930 €

440 930 €

Monsieur le maire précise qu'il y aura également à financer le parking qu'il sera nécessaire de créer en remplacement de l'existant. En effet, la cantine sera créée en partie sur l'emplacement du parking existant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

ACCEPTE la demande de subvention au titre de la DETR 2015 pour la création d'une cantine scolaire.

ACCEPTE le plan de financement proposé.

S'ENGAGE à inscrire chaque année sur son budget les ressources nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des équipements ainsi subventionnés.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

3 - Demande de subvention au titre du FDAL 2015 :

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la possibilité de demander une subvention au conseil général de l'Ariège au titre du Fonds Départemental d'Action Locale (FDAL) 2015, pour la réalisation, la réfection ou l'aménagement de divers équipements communaux, pour l'achat de matériels, mobiliers ou travaux de voirie communale. Le détail des investissements réalisés en 2014 est annexé à la présente délibération.

Le plan de financement est le suivant :

Montant des investissements :	93 509 €
Subvention (40%) :	37 403 € (plafond à 25 000 €)
Autofinancement communal :	68 509 €

Monsieur le maire entendu et après en avoir délibéré,

ACCEPTE la demande précitée,

AUTORISE monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement du projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

4 - Versement d'un acompte sur la subvention 2015 au rugby XV :

Monsieur le maire présente au conseil municipal la demande du club de rugby XV de versement d'un acompte sur la subvention 2015 de 2000 € pour faire face à un besoin de trésorerie.

Monsieur PRIETO intervient en signalant que l'éclairage du stade reste souvent allumé et demande que les clubs de sports soient sensibilisés aux économies d'énergie.

Monsieur le Maire informe que la remarque sera rappelée aux différents clubs utilisateurs du terrain d'entraînement. Il est également prévu de réorienter les projecteurs du stade à l'occasion de la location de la nacelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

ACCEPTE le versement d'un acompte de 2000 € sur la subvention 2015 au rugby XV.

DIT que les crédits seront prévus au budget 2015 à l'article 6574.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

5 - Modification du règlement du cimetière communal :

Monsieur le maire expose au conseil municipal les différents points à modifier sur le règlement du cimetière communal :

L'Article 10 : Droits et obligations des concessionnaires :

Les bénéficiaires de la concession peuvent faire construire sur ces terrains des caveaux, monuments et tombeaux (L. 2223-13). Le creusement des fosses doit être réalisé par une entreprise **assurée pour le risque** au choix du concessionnaire.

L'article 38 : Le jardin du souvenir :

Pour éviter l'anonymat et dans un souci d'esthétique, **la mairie fera graver sur une plaque, à sa charge**, l'identité des personnes inhumées à cet endroit. Seul le nom, prénom, années de naissance et de décès y figureront.

Le dépôt de fleurs ou objets funéraires est autorisé dans le jardin du souvenir **uniquement le jour de la dispersion des cendres pour une durée limitée à 15 jours. Pour les fêtes de la Toussaint, le dépôt de fleurs est autorisé pour la période allant de 7 jours avant et 15 jours après le jour de la Toussaint.** L'entretien et la décoration du jardin du souvenir incombent aux services municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTE les propositions susnommées,

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document permettant l'aboutissement de cette décision.

DIT que ces modifications seront portées sur le règlement du cimetière qui fera l'objet d'un nouvel arrêté du maire.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

6 - Autorisation de dépôt d'un permis de construire pour la construction d'une cantine scolaire

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de construction d'une nouvelle cantine scolaire. En effet, en raison de l'expansion démographique de la commune et de l'évolution du nombre d'enfants inscrits dans nos écoles, le bâtiment actuel consacré à la restauration scolaire n'est plus adapté aux effectifs accueillis. Un marché de maîtrise

d'œuvre a été signé avec le cabinet d'architectes MARTI / PUYOL de Mirepoix pour mener à bien la réalisation du projet.

Le permis de construire relatif au projet doit aujourd'hui être déposé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le maire à déposer le permis de construire pour la construction d'une nouvelle cantine scolaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

ALESINA Régis		GOUZY Henri	
BAYARD Sophie		HERZOG Virginie	
BERTRAND Anne-Marie		MEUNIER Arlette	
BORDES Monique		PAUL Jean-Michel	
CATHALA Annie		PINTUREAU Serge	Procuration
CAZALBOU Henri		PRIETO Gérard	
CLAMER Chantal		QUEROL Joseph	
DE BON Stéphane	Absent	RAMIREZ Jacques	
DELAMARRE Françoise		SANCHEZ André	
DUESO Alain		SERVANT Laetitia	
FONTA MONTIEL Nathalie		ZUCCHETTI Louisette	Procuration

Fait en Mairie de LA TOUR DU CRIEU, le 27 janvier 2015.

Pour extrait conforme au registre.

Le maire, COMBRES Jean Claude.